



Contribution d'Alain LE HENAFF

lehenaff.a@wanadoo.fr

Nouveau CHU : Une bien étrange équation 18 hectares + 49 hectares = 10,1 hectares

Ces derniers mois ont été marqués par une intense campagne médiatique autour de la construction du nouveau CHU sur l'Île de Nantes.

Le journal de « Nantes Métropole » de juillet et août 2015 faisait sa couverture avec le titre « *un nouveau CHU pour la métropole* ». Le périodique précisait, toujours « à la une » : « *c'est l'un des projets qui marquera le plus fortement notre territoire* ». Dans l'éditorial de cette revue, Johanna ROLLAND, Présidente de Nantes Métropole labélisait de façon officielle les termes de « quartier de la santé » pour identifier cette zone qui vient compléter les autres quartiers identifiés sur l'Île de Nantes : « quartier de la création » ou « parc des chantiers » par exemple. La Présidente de Nantes Métropole précisait l'objectif général de la nouvelle implantation du CHU en ces termes : « *nous devons être capable d'accueillir l'hôpital de demain, d'attirer les meilleurs chercheurs, les meilleurs soignants, pour être en situation de proposer les meilleurs soins aux patients et notamment aux plus modestes et aux plus fragiles* ».

Ouest France titrait, dans son édition du 2 juillet 2015 : « *l'hôpital du XXI^e siècle est sur les rails* ».

Le livret d'information du Grand Débat relatant la journée citoyenne du 30 mai 2015 rappelait les conséquences de l'implantation du CHU sur l'Île de Nantes sur différents points.

Place Publique, dans son numéro 52, consacrait un grand nombre de pages sur le thème « *Sur l'Île de Nantes, l'hôpital du XXI^e siècle* ». On ne pourra que conseiller la lecture des pages consacrées au projet CHU tant pour la diversité des intervenants retenus que pour la qualité des informations rassemblées. Ces écrits sont de très grande qualité.

Le CHU de Nantes publiait à son tour un numéro spécial d'une quinzaine de pages sous le titre : « *l'hôpital de demain se construit à Nantes* ». On découvre ainsi que le nouvel hôpital « *sera ergonomique, constituera un cadre de travail agréable, sera doté de systèmes logistiques automatisés, etc.* ». Autant de qualificatifs qui laissent présager le fait que le CHU de Nantes, au moment de la mise en fonctionnement de ses nouvelles installations, fera référence. Ce dont on ne peut que se réjouir en tant que futur patient/client/usager potentiel de cet établissement de santé.

Le hangar 32, situé quai des Antilles, depuis le 3 juillet 2015, a identifié une zone dédiée au projet CHU de NANTES.

Nombre de panneaux d'information urbains ont affiché, pendant de nombreuses semaines, le slogan « *le futur CHU se dévoile* ».

On ne peut que se réjouir d'une telle couverture médiatique. On ne peut que louer que soit ainsi lancé, à l'intention de la population de l'agglomération nantaise de tels « cocoricos », « cocoricos » qui attestent de la volonté des acteurs concernés de voir ainsi mis en œuvre le plus rapidement possible ce projet :

- au bénéfice premier des patients fréquentant l'établissement (avec le développement annoncé de prise en charge ambulatoire notamment dans les activités chirurgicales, l'adaptation aux nouvelles pratiques médicales, l'accès aux actes de très haute technicité)
- au bénéfice bien évidemment des finances hospitalières (avec la création de potentielles économies d'échelles)
- au bénéfice de la formation initiale et continue des professionnels de santé via les synergies à développer avec la faculté de médecine, la faculté d'odontologie, les écoles paramédicales, etc
- au bénéfice des activités de recherche avec le rapprochement potentiel des équipes hospitalo-universitaires réparties actuellement sur différents sites de l'agglomération nantaise.

Certes quelques problèmes demeurent encore : le transfert du MIN notamment, mais il y a tout lieu de penser que, à l'horizon 2023 – 2025, le quartier de la santé de l'Île de Nantes sera activé.

Peut-on considérer aujourd'hui, en cette fin d'année 2015, que l'avenir soit aussi dithyrambique que ne le laisse supposer ces annonces médiatiques ?

Il convient d'être prudent. Il convient en effet de se poser la question, dans une vision prospective, de la potentialité du futur CHU, dans une approche plus lointaine (2035, 2050) à s'adapter aux évolutions inéluctables du monde de la santé, aux évolutions programmées de la prise en charge d'une population où la proportion des personnes âgées ira en grandissant.

En deux mots, le CHU dispose-t-il, dans l'aire qui lui a été attribuée sur l'Île de Nantes, de réserves foncières lui permettant d'évoluer sereinement ?

En deux mots, n'enferme-t-on pas en 2015, le CHU dans ce que certains pourraient qualifier de « boîte à chaussures » dont il pâtira très rapidement car, cette « boîte à chaussures » lui interdira de disposer de réserves foncières lui permettant de pouvoir intégrer les inéluctables mutations du monde de la santé, mais aussi celles du monde universitaire, mais aussi celles du monde de la recherche, mais aussi celle du monde des biotechnologies et du secteur industriel associé aux activités de santé ?

Un signal d'alarme a été très rapidement déclenché puisque, dans l'article daté du 2 juillet 2015, le quotidien Ouest France constatait le fait suivant : « *En revanche, il n'y a guère de possibilité d'extension* ». Ces quelques considérations relayées ensuite au sein de cercles d'experts ont conduit un certain nombre de personnes « référentes » dans le domaine de la santé ou de l'urbanisme à s'exprimer sur le sujet. Citons notamment ici les interventions :

- du Professeur Bernard LEMEVEL, ancien Directeur Général du Centre René Gauducheau, dans un article d'Ouest France en date du 28 octobre 2015
- de Jean RENARD, rapporteur général du Conseil de développement de Nantes Métropole, dans sa contribution datée également du 28 octobre 2015.

La présente contribution a pour principal objet de relayer certaines des opinions exprimées par ces deux personnes « référentes », de mettre sur la place publique les interrogations que se posent un certain nombre de personnes à propos de la pertinence de la surface foncière attribuée au CHU sur l'Île de Nantes.

Il importe que décideurs politiques, patients, praticiens, professeurs, chercheurs et industriels ne se disent pas, en 2035 ? en 2050 ? : Si l'on avait su, l'on aurait vu plus grand...

Quelques chiffres pour commencer.

La zone foncière où sont implantés l'Hôtel Dieu et les activités associées (facultés, E.F.S., locaux de recherche, SAMU, etc.) fait 18 hectares (voir revue Place Publique page 57).

La zone foncière où sont implantés l'Hôpital Laennec et les établissements associés (Centre de Lutte contre le Cancer, Cyclotron, etc.) fait 49 hectares (voir revue Place Publique page 57).

Ces 18 + 49 hectares, soit 67 hectares ont vocation à s'intégrer (hors quelques activités comme le cyclotron) dans la zone foncière de 10,1 hectares (voir pages 14 et 16 de la revue de Nantes Métropole de juillet/août 2015) identifiée « quartier de la santé de l'Île de Nantes ». L'affectation de ces 10,1 hectares au « quartier de la santé » résulte d'une décision votée en conseil communautaire le 24 juin 2013 (voir revue Nantes Métropole –page 18).

Cette zone « quartier de la santé » s'intègre elle-même dans l'aire de 27 hectares, correspondant à la « Z.A.C. du sud- ouest » de l'Île de Nantes, zone foncière délimitée respectivement par la Loire, le boulevard de l'estuaire, la voie ferrée parallèle au boulevard Victor Hugo et le boulevard Gustave Roch. Cette aire de 27 hectares associe :

- Le futur quartier de la santé (10 hectares)
- Le futur parc métropolitain (12 hectares). Il s'agit d'une « *grande pièce naturelle dans la continuité du parc des chantiers* » comme l'identifient les deux urbanistes en charge du projet « Île de Nantes » : Anne Mie DUPUYDT et Marcel SMETS – (revue de Nantes Métropole page 15)
- Une surface dédiée aux logements et bureaux (par déduction, égale à 5 hectares).

Ces quelques chiffres conduisent à s'interroger sur la pertinence de voir ainsi muter les 67 hectares de la double emprise foncière « Hôtel Dieu + Site Hospitalier Nord » dans une emprise foncière unique de 10,1 hectares.

Les plans de situation du futur CHU (revue de Nantes Métropole – page 18 ou revue Place Publique – page 17) montrent les grandes composantes du CHU : un plateau technique central entouré des autres composantes hospitalières : hospitalisation adulte et enfants, logistique, accueil, administration. Sont également identifiées deux structures qui ont vocation à venir sur le quartier de la santé : l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (dont fait partie le Centre René Gauducheau) et l'IRS 2020. Quand on continue l'exploration de ce plan de situation, on constate qu'il semblerait ne rester, comme zone potentiellement disponible pour « d'autres entités » qu'un mince rectangle « coincé » entre l'ICO et l'IRS 2020.

Rappelons ici le constat évoqué ci-dessus : « *En revanche, il n'y a guère de possibilité d'extension* ». On ne peut que corroborer, en essayant de comprendre l'organisation générale du futur CHU de Nantes, cette approche « limitative » qui va à l'encontre des orientations générales définies par la Présidente de Nantes Métropole : « *nous devons être capable d'accueillir l'hôpital de demain, d'attirer les meilleurs chercheurs, les meilleurs soignants* ».

Le monde hospitalier (d'autant plus dans le contexte d'un CHU), le monde universitaire, le monde de la recherche sont en perpétuelle évolution.

Comment peut-on accepter aujourd'hui de construire « l'hôpital du XXIe » dans une enveloppe aussi fermée ? Voilà la question que l'habitant de Nantes, le patient potentiel du CHU de Nantes est en droit de se poser.

Présidente de Nantes Métropole, Directeur Général du CHU de Nantes, Président de la Commission Médicale d'établissement du CHU, Président de l'université de Nantes, Doyen de la faculté de Médecine de Nantes (voir revue Nantes Métropole) à l'unisson proclament leur volonté de créer, en totale synergie, le meilleur « outil » au service du patient, des chercheurs, des étudiants.

Pourquoi ces diverses parties prenantes du nouveau CHU ne se sont-elles pas battues pour, dès le démarrage de la phase « études » préalable à toute construction de cette ampleur, disposer d'une aire foncière à la hauteur des ambitions dont ils se font les uns et les autres l'écho ?

Si l'on se réfère aux vingt cinq dernières années (1990 – 2015), qu'a-t-on constaté sur les deux zones foncières que sont le site de l'Hôtel Dieu et le site hospitalier nord (situé sur la commune de Saint Herblain) en matière d'évolutions architecturales ?

On a pu constater une extraordinaire dynamique de construction autour des deux « socles » que sont :

- d'une part le bâtiment qu'est l'Hôtel Dieu lui-même (construit sur une période de vingt ans entre 1947 et 1967)
- d'autre part le bâtiment qu'est l'Hôpital G. et R. Laennec (inauguré en 1984).

Sur le site de l'Hôtel Dieu, entre 1990 et 2015, on a pu voir ainsi se construire successivement (*les dates sont données à titre indicatif*) :

- le Plateau des urgences, des laboratoires, des locaux de recherche : 1990
- le CRTS (aujourd'hui antenne nantaise de l'Établissement Français du Sang) : 1990
- la faculté d'odontologie : 1993
- le pavillon Jean Monnet : 1995
- l'hôpital de la mère et de l'enfant : 2004
- l'IRT 1 + le SAMU + le SMUR : 2009
- le Pavillon des thérapeutiques médicales et chirurgicales (P.T.M.C.) : 2014
 - ▶ Que de milliers de m² construits sur le site de l'Hôtel Dieu en l'espace de 25 ans autour du « socle Hôtel Dieu » !

Sur le site hospitalier nord, entre 1990 et 2015, on a pu voir ainsi se construire successivement :

- les locaux dédiés I.R.M. / galerie de liaison/ salles de réunion : 1990
- le nouveau Centre René Gauducheau : 1990
- le plateau des « U.M.T.R. » : 1994
- l'extension 1 du Centre René Gauducheau : 1996
- l'extension 2 du C.L.C.C. : 2009
- les locaux du cyclotron « ARRONAX » : 2009
- les locaux de recherche de l'E.F.S. : 2009
 - ▶ Que de milliers de m² construits sur le site hospitalier nord en l'espace de 25 ans autour du « socle Hôpital G. et R. Laennec » !

De façon rétrospective, on ne peut que se louer du fait que les disponibilités foncières des deux sites hospitaliers concernés ont permis « d'absorber » aisément toutes ces évolutions architecturales qui ne sont que la simple retranscription physique d'une part de la constante évolution du monde de la santé et d'autre part du nombre toujours plus important de personnes qui y a recours.

De façon prospective maintenant, on ne peut que s'étonner du fait que la surface foncière dédiée au nouveau CHU sur l'Île de Nantes ne permettra en aucune façon « d'absorber » les évolutions à venir du monde de la santé. Sans vouloir faire œuvre de futurologie en matière médicale, on peut déjà se poser quelques questions qui ne manqueront pas d'arriver très rapidement.

Les imprimantes 3D vont connaître très prochainement des applications dans le secteur « santé », notamment dans la fabrication des prothèses. Où seront installés les lieux de conception/réalisation de ces prothèses, locaux

qui ne devront pas être très éloignés des lieux de « pose et de dépose » des dites – prothèses, en l'occurrence les blocs opératoires ?

L'Institut de Cancérologie de l'Ouest (dont fait partie le Centre René Gauducheau) a le projet de mettre en œuvre un plateau de protonthérapie. Où sera situé ce plateau sur le site hospitalier « Île de Nantes » ? Il convient d'ailleurs de signaler, avant même que la première pierre du futur hôpital ne soit posée, que la Direction de l'I.C.O. a déjà été sollicitée pour se repositionner « ailleurs » sur l'Île de Nantes. Une piste de nouvelle localisation a été proposée à proximité de l'ex usine Béguin Say, un terrain de deux hectares y serait disponible...

La radio embolisation à l'yttrium constituerait une nouvelle thérapeutique de traitement de certains cancers. Une telle thérapie, consistant à l'injection de produits radioactifs dans les vaisseaux sanguins, nécessite là-encore des locaux dédiés d'une surface suffisante pour accueillir personnels de santé et personnels de recherche. Où pourrait-être situé un tel plateau ? Cet exemple précis, spécifique au secteur de la cancérologie, pourrait être dupliqué pour l'ensemble des spécialités médicales existant au sein du CHU du Nantes.

Il faut que cet établissement, qui se veut être une référence nationale en matière de santé, puisse disposer de « vases d'expansion » fonciers où il puisse accueillir, comme l'ont permis les sites de l'Hôtel Dieu et hospitalier nord, des locaux où sont conçus et mis en œuvre les formidables et constants progrès de la Médecine.

Les équipes de recherche fondamentale ou appliquées doivent elles aussi disposer de « vases d'expansion » fonciers où pourront se développer des synergies entre praticiens, chercheurs et industriels.

L'université et les écoles de formation de professionnels de santé doivent elles aussi disposer de « vases d'expansion » fonciers où les nouvelles techniques de traitement pourront être enseignées. Le CHU n'a-t-il pas le projet de développer un pôle de « simulation » en santé sur le type du schéma de formation qui existe pour les pilotes d'avion : on se forme d'abord dans un espace dédié à la simulation, on applique ensuite les gestes et techniques appris dans les services d'accueil des patients. Où se situeront les futurs locaux dédiés à ce nouveau mode de formation des professionnels de la santé basé sur le principe général suivant : « *jamais la première fois sur le patient* » ?

Autant de questions prospectives qui montrent que l'espace contraint (la « boîte à chaussures ») attribué actuellement au futur CHU ne permettra de pouvoir suivre, sur le terrain (dans tous les sens du terme...) les évolutions annoncées de la médecine du XXI^e siècle.

Une proposition de réponse pour finir : que toute ou partie de la zone dédiée à la promotion immobilière située dans le périmètre de la « Z.A.C. du Sud-Ouest » soit revue à la baisse en vue de créer une réserve foncière dédiée au seul CHU. La localisation de cette zone dédiée à la promotion immobilière (elle fait globalement 5 hectares) est idéale pour une utilisation hospitalière : elle est située le long du quai Président Wilson, elle donne directement sur le Loire et elle est orientée sud.

Oublier (partiellement ou totalement) les sirènes de la promotion immobilière pour l'affecter au seul quartier de la santé permettrait d'aller dans le sens exprimé par la présidente de Nantes Métropole dans l'éditorial du journal de Nantes Métropole de juillet et août 2015 : « *ce nouvel hôpital est donc une opportunité unique pour la Métropole nantaise, une ressource primordiale pour le dynamisme de notre territoire, en même temps qu'une garantie majeure de soins de qualité pour chacune et chacun* ».